

NEWSLETTER

BULLETIN D'INFORMATION POUR BUSINESSAFRICA



HIGHLIGHTS:

BUSINESSAFRICA PRÉSENT LORS DU LANCEMENT DU DIALOGUE DE DOHA SUR LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE ENTRE LE CCG ET LES PAYS AFRICAINS

...PG 4



LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION DES EMPLOYEURS DE BUSINESS AFRICA S'EXPRIME LORS DU LANCEMENT DU PROJET ACCEL AFRICA

2.



3.

ATELIER DU CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION SUR LA MISE EN PLACE D'ORGANISMES DE COMPÉTENCE SECTORIELS (OSC)



5.

MME. JACQUELINE MUGO ÉLUE PRÉSIDENTE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DES EMPLOYEURS (OIE)

MESURES VISANT À RENFORCER LES PARTENARIATS ET LA COLLABORATION : POINTS FORTS DE MME JACQUELINE MUGO LORS DU FORUM INAUGURAL DE LA COALITION MONDIALE POUR LA JUSTICE SOCIALE



6.

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL (CIT) A MARQUÉ LA JOURNÉE MONDIALE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS LE 12 JUIN.



LA CONFÉDÉRATION DES EMPLOYEURS DE BUSINESS AFRICA S'EXPRIME LORS DU LANCEMENT DU PROJET ACCEL AFRICA

"Nous devons renforcer la transparence et la responsabilité de la chaîne d'approvisionnement, en maintenant des normes éthiques à chaque étape. En informant les employeurs et les travailleurs de leurs droits, nous leur donnons les moyens de lutter contre l'exploitation". Jacqueline Mugo, secrétaire générale de BUSINESSAfrica, lors de son discours à l'occasion du lancement du projet ACCEL Africa à Nairobi, au Kenya. Dans ses déclarations, Mme Mugo a exhorté les gouvernements à mettre en œuvre des politiques globales pour éradiquer le travail des enfants.

L'événement, qui s'est tenu le 11 avril, a rassemblé des hauts fonctionnaires du Kenya et du monde entier. L'ambassadeur Maarten Brouwer, du Royaume des Pays-Bas au Kenya, l'honorable Florence Bore, secrétaire de cabinet du Kenya pour le travail et la protection sociale, Mme Caroline Mugalla, directrice du bureau national de l'OIT, les gouverneurs de la République du Kenya et d'autres invités spéciaux étaient présents lors du lancement.

L'ambassadeur Maarten Brouwer a déclaré : "Les Pays-Bas sont heureux de soutenir le projet ACCEL. L'agriculture et le thé sont très importants pour nos pays et personne ne veut consommer du thé ou du café produit par le travail des enfants".

L'objectif du projet. "Accélérer l'élimination



Mme Jacqueline Mugo Secrétaire générale de BUSINESSAfrica lors du lancement du projet ACCEL Africa à Nairobi, Kenya

du travail des enfants en Afrique" est d'accélérer l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement à travers l'Afrique, en particulier dans des pays tels que la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Ouganda, le Malawi, le Mali et le Nigéria. Le projet, dont l'objectif global est d'accélérer l'élimination du travail des enfants en Afrique, cible diverses chaînes de valeur telles que le cacao, le thé, l'or, le café et le coton.

Selon les estimations de l'OIT, près de 152 million d'enfants travaillent dans le monde et la moitié d'entre eux sont soumis à la pire forme de travail des enfants, à savoir des travaux dangereux

qui mettent en péril leur santé, leur sécurité et leur développement normal en tant qu'enfants.

Les mesures politiques globales, la sensibilisation et les efforts des gouvernements portent leurs fruits, mais les progrès se sont ralentis ces dernières années et le défi reste immense, surtout en Afrique.

Le projet travaillera en étroite collaboration avec les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les organisations de la société civile, l'Union africaine, les agences des Nations unies, les acteurs de la chaîne d'approvisionnement et les instituts de recherche.

RÉUNION RÉGIONALE TRIPARTITE SUR LA MIGRATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LA CEDEAO ET LA COMESA



M. Stephen Obiro (3e à partir de la droite), responsable de la recherche, du plaidoyer et des partenariats de BUSINESSAfrica, lors d'une conférence tripartite sur la migration de la main-d'œuvre.

Sous le thème "Synergies pour une meilleure gouvernance de la migration de la main-d'œuvre", BUSINESSAfrica a eu l'honneur de participer à la Conférence régionale tripartite sur la migration de la main-d'œuvre dans les Communautés économiques des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), à Kampala, en Ouganda.

La conférence, à laquelle a participé M. Stephen Obiro, Responsable du département "Advocacy, Consultancy and Partnership" de BUSINESSAfrica, visait à renforcer la gouvernance en matière de migration de main-d'œuvre et à promouvoir la coopération entre la CEEAC et le COMESA sur les questions de migration de main-d'œuvre. Elle a également été

l'occasion de discuter de la mise en œuvre d'instruments politiques, de lignes directrices et d'initiatives clés pour la protection des travailleurs migrants africains à l'intérieur et à l'extérieur du continent. En outre, elle a exploré les moyens de renforcer la coopération entre les principales parties prenantes travaillant sur la migration de la main-d'œuvre dans la CEEAC et le COMESA, où BUSINESSAfrica (BA) est un acteur clé dans les questions liées à la main-d'œuvre avec ses membres BUSINESSAfrica en Afrique de l'Est et en Afrique australe.

La migration de la main-d'œuvre est clairement définie dans le traité d'Abuja de 1991, qui exhorte les États membres africains à favoriser le développement économique, social et culturel mutuel entre les États africains en partageant leurs ressources humaines et leurs compétences et en autorisant la libre circulation au sein de la Communauté économique africaine.

La première aspiration de l'Agenda 20632 de l'Union africaine vise à construire une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable. Les revenus, les emplois et le travail décent ont été identifiés comme des indicateurs essentiels pour atteindre cet objectif.

ATELIER DU CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION SUR LA MISE EN PLACE D'ORGANISMES DE COMPÉTENCE SECTORIELS (OSC)

ITCILO, ACTEMP, le Département des compétences de l'OIT et BUSINESSAfrica ont organisé un atelier pour discuter de la création d'organismes de compétences sectorielles dans sept pays, à savoir le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, la Zambie, le Lesotho, le Rwanda et les Seychelles.

L'atelier s'est tenu à Nairobi, au Kenya, les 14 et 15 mai, et visait à répondre à trois questions pertinentes : ce que sont les organismes de compétences sectorielles, pourquoi ils sont importants et comment les mettre en place. Les participants à l'événement ont reconnu que la mise en place d'OESS était une solution potentielle à l'inadéquation des compétences, au chômage des jeunes et au manque de productivité sur le marché du travail. En outre, ils ont convenu qu'une approche multipartite réunissant des associations industrielles, des employeurs, des mouvements syndicaux, des organismes gouvernementaux compétents et des institutions universitaires serait la plus efficace pour la réalisation des OSS.

Dans son discours d'ouverture, le Dr Wanjiru Kariuki, secrétaire du département d'État pour le travail et le développement des compétences du Kenya, a souligné la nécessité de promouvoir l'éducation et la formation axées sur la demande, ce qui garantira à son tour de meilleures transitions sur le marché du travail. En évoquant le cas du Kenya, elle a souligné que le gouvernement charge le ministère du travail et de la protection sociale de promouvoir le travail décent, le développement des compétences et la création d'emplois durables. À ce titre, des lignes directrices nationales pour les comités de compétences sectorielles ont été élaborées afin de contribuer à la réalisation d'une croissance économique et d'une prospérité durables.

Lors de la discussion sur la manière d'établir des organismes de compétences sectorielles, Carmel Marock, associée de recherche au Centre de recherche sur l'éducation et le travail (REAL) de l'Université de Witwatersrand, a fait part de l'expérience sud-africaine. Elle a souligné l'importance de se concentrer sur les secteurs qui correspondent aux priorités de développement et qui offrent des opportunités d'emploi significatives. En ce qui concerne les autorités chargées de la formation industrielle des compétences (SITA) en Afrique du Sud, elle a fait remarquer ce qui suit : Les SITA qui ont un champ d'action plus restreint tendent à être plus efficaces car elles garantissent que la voix des employeurs est entendue et que leurs besoins sont satisfaits.

Par exemple, dans le SITA de l'industrie manufacturière, qui englobait un large éventail de sous-secteurs, les employeurs se sentaient éloignés de la prise de décision.



Atelier ITCILO, ACTEMP, Département des compétences de l'OIT et BUSINESSAfrica discutant de la création d'organismes de compétences sectorielles

En réponse, les SITA ont créé des espaces plus restreints, spécifiques à chaque secteur, afin que les parties directement concernées puissent s'engager et faire entendre leur voix. Il s'agit là d'une leçon essentielle pour l'Afrique du Sud".

Les participants ont eu l'occasion de discuter de la situation des organismes de compétences sectorielles (Sector Skills Bodies - SSB) dans leur pays. S'exprimant au nom de l'Ouganda, Jeanne Byamugisha, PDG de l'Association des propriétaires d'hôtels de l'Ouganda, a souligné les questions urgentes à traiter dans le cadre des organismes de compétences sectorielles.

Elle a déclaré, "l'Ouganda, comme de nombreux pays africains, a une population très jeune, dont environ 80 % a moins de 20 ans. Les caisses d'épargne et de crédit pourraient contribuer à relever le défi majeur que représente le chômage des jeunes. En outre, il y a aussi le problème des programmes d'études obsolètes qui ne répondent pas aux besoins du marché du travail. Il est donc nécessaire de mettre en place un conseil composé d'acteurs de l'industrie pour approuver les programmes, garantir la qualité et permettre aux étudiants de mieux s'intégrer au marché du travail.

Lors d'une discussion sur les risques associés à la création d'organismes de compétences sectorielles, Kennedy Edward Mollel, PDG de l'Association des hôtels de Tanzanie (HAT), a identifié cinq défis majeurs : "Premièrement, la mise en place de ces organismes prend du temps, car elle nécessite un engagement important avec des partenaires clés et la traversée de divers processus législatifs. Deuxièmement, les implications financières sont importantes, ce qui soulève la question de savoir si ce sont les employeurs, le gouvernement ou les employés qui supporteront ces coûts. Troisièmement, il y a souvent un manque d'expertise dans des secteurs spécifiques. Ensuite, un manque de politique peut

entraver les progrès. Enfin, il existe un risque d'insuffisance des ressources et du financement, tant en termes de soutien financier que de capital humain".

Du côté de l'OIT, Alice Voza, spécialiste des compétences et de l'apprentissage tout au long de la vie, a souligné l'importance d'identifier les problèmes spécifiques avant d'établir des organismes de compétences sectorielles (OSC). Elle a déclaré : "Différentes questions telles que le chômage, le manque de productivité, l'inadéquation des compétences, la compétitivité de l'industrie et l'informalité ont un impact sur le système de compétences au niveau national. Ces facteurs doivent être pris en compte lors de la définition du champ d'action des OSS. En outre, il convient de noter que les BSS ne sont pas une solution universelle en raison de la nature dynamique des besoins du marché du travail. Bien que les BSS soient importants, une stratégie globale impliquant diverses parties prenantes et approches est nécessaire pour traiter efficacement ces questions."

L'événement a réuni des experts internationaux, des représentants du secteur privé, des fonctionnaires, des associations industrielles et des organisations d'employeurs et d'entreprises (EBMO) afin de partager les meilleures pratiques des pays qui ont mis en place avec succès des organismes de compétences sectorielles (Sector Skills Bodies - SSB) et de discuter de l'état actuel des SSB dans les pays représentés. Lors de la dernière session de l'atelier de deux jours, les délégués ont eu l'occasion de présenter des feuilles de route nationales pour la mise en place d'organismes de compétences sectorielles au cours des six prochains mois. Les spécialistes et les experts techniques de l'OIT soutiendront la mise en œuvre de ces plans d'action par le biais de projets en cours dans les pays représentés.

BUSINESSAFRICA PRÉSENT LORS DU LANCEMENT DU DIALOGUE DE DOHA SUR LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE ENTRE LE CCG ET LES PAYS AFRICAINS



'Le Dialogue De Doha' sur la mobilité de la main-d'œuvre entre le Conseil de coopération du Golfe et l'Afrique

BUSINESSAfrica a participé à une conférence de deux jours à Doha sous la présidence de S.E. Shaikha Najwa bint Abdulrahman Al-Thani, sous-secrétaire adjointe aux affaires du travail des migrants au ministère du travail du Qatar.

M. Stephen Obiro, responsable du plaidoyer, de la consultance et du partenariat pour BUSINESSAfrica, était présent lors de la conférence à Doha, au Qatar. La conférence a réuni des participants de 33 pays représentant le Conseil de coopération du Golfe (CCG), la Jordanie, le Liban et 25 pays africains, ainsi que des représentants de la Commission africaine, du Conseil exécutif des ministres du travail du CCG, de l'Organisation internationale du travail (OIT), de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), des experts, des universitaires et des représentants de la société civile.

Le "Dialogue de Doha", qui s'est déroulé du 21 au 22 mai 2024, découle d'un accord entre l'État du Qatar et l'Union africaine visant à établir un

mécanisme consultatif entre les nations du Golfe et les nations africaines. Ce mécanisme vise à favoriser la mise en œuvre des meilleures pratiques pour renforcer la collaboration et les partenariats régionaux, en mettant l'accent sur l'amélioration des processus de recrutement de la main-d'œuvre en provenance des pays africains.

BUSINESSAfrica s'est vivement intéressée au dialogue ministériel qui vise à établir un processus consultatif régional sur la migration de la main-d'œuvre entre l'Afrique et le Golfe, qui positionnera les deux régions dans un domaine stratégique afin de promouvoir des voies d'accès régulières et de présenter une opportunité de relever les défis de la protection des travailleurs migrants africains dans les pays du CCG+. La migration internationale est en effet l'un des facteurs clés à prendre en compte dans les stratégies de développement des ressources humaines.

La réunion, qui a également rassemblé les ministres du travail, a affirmé dans la déclaration de Doha la nécessité d'améliorer la gestion de la mobilité de la

main-d'œuvre, le cycle contractuel du travail et la promotion de l'emploi équitable, sur la base des principes de respect mutuel, de partenariat et de responsabilité partagée, ainsi que des cadres politiques en matière de travail et de droits de l'homme.

Ils ont souligné l'augmentation récente du nombre de travailleurs africains expatriés dans la région du CCG, en Jordanie et au Liban, représentant 12 % du total des travailleurs expatriés dans la région, ce qui a conduit à une coordination accrue et à une coopération renforcée entre les deux régions.

Il a été découvert que le dialogue de Doha représente une occasion unique de relever les défis liés à la mobilité de la main-d'œuvre africaine vers les États du Golfe, la Jordanie et le Liban, d'améliorer sa gouvernance et d'accroître sa contribution au développement durable et à la croissance inclusive, tout en renforçant la coopération régionale et internationale à cet égard.

MME. JACQUELINE MUGO ÉLUE PRÉSIDENTE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DES EMPLOYEURS (OIE)

Mme Jacqueline Mugo, Secrétaire générale de BUSINESSAfrica, a été élue à l'unanimité première femme africaine Présidente mondiale de l'Organisation internationale des employeurs (OIE), qui compte 155 membres, lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue le dimanche 2 juin 2024. Mme Mugo occupera cette fonction pour un mandat de trois ans, de 2024 à 2027.

Mme Mugo, qui fait partie intégrante de l'OIE depuis 2007, a exprimé sa gratitude et sa vision lors de son discours d'acceptation, reconnaissant le rôle important que l'organisation a joué dans son parcours professionnel. "J'ai été témoin et j'ai participé activement à l'évolution remarquable de l'OIE ; ensemble, nous avons fermement défendu les principes et la résilience des employeurs du monde entier."

Elle a également souligné sa relation de longue date avec l'OIE et l'esprit de collaboration qui a défini son expérience au sein de l'organisation. "Notre parcours de collaboration, de résilience et d'engagement inébranlable a été pour moi une source d'encouragement immense. Ensemble, nous avons réussi à traverser des périodes sans précédent", a-t-elle déclaré.

Mme Jacqueline Mugo, juriste chevronnée et avocate à la Haute Cour du Kenya, apporte une grande expérience et une grande expertise à son nouveau rôle de présidente de l'Organisation internationale des employeurs (OIE). Forte de plusieurs dizaines d'années d'expérience en matière de leadership dans les secteurs public et privé, y compris à des postes de direction dans la magistrature, les entreprises multinationales, les sociétés de produits de grande consommation et le secteur de l'aviation, Mme Mugo est une dirigeante qui sait transformer les choses. Elle est également membre titulaire du conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail (OIT), directrice exécutive et présidente-directrice générale de la



Mme Jacqueline Mugo, secrétaire générale de BUSINESSAfrica, lors de son élection à la présidence de l'OIE

Fédération des employeurs du Kenya (FKE), et ancienne vice-présidente pour l'Afrique de l'OIE. Ses nombreuses contributions à la politique mondiale de l'emploi, notamment ses rôles à la Conférence internationale du travail et ses diverses fonctions au sein de conseils d'administration, lui ont valu de nombreuses récompenses présidentielles et internationales, soulignant son dévouement à la défense des intérêts des employeurs dans le monde entier.

Mme Mugo succède à Michele Parmelee, qui a dirigé l'organisation au cours des quatre dernières années. Les membres de l'OIE ont exprimé leur profonde gratitude pour les nombreux résultats significatifs obtenus au cours de son mandat. Pendant son mandat, Mme Parmelee a joué un rôle essentiel dans l'avancement de l'agenda politique de l'OIE en matière de genre et de transition juste,

laissant une base solide sur laquelle la nouvelle direction pourra s'appuyer.

Renate Hornung-Draus a été réélue vice-présidente de l'OIE auprès de l'Organisation internationale du travail (OIT). Mme Hornung-Draus, de la Confédération des associations d'employeurs allemands, a siégé pendant de nombreuses années au Conseil d'administration de l'OIT et a été vice-présidente de l'OIE pour l'Europe.

Le Conseil général a également élu cinq vice-présidents régionaux pour le nouveau mandat : Alexandre Furlan (Brésil) pour l'Amérique latine ; Sonya Janahi (Bahreïn) pour l'Asie-Pacifique ; Blaise Matthey (Suisse) pour l'Europe et l'Asie centrale ; Hicham Zouanat (Maroc) pour l'Afrique ; et Thomas MacKall (USA) pour l'Amérique du Nord.

MESURES VISANT À RENFORCER LES PARTENARIATS ET LA COLLABORATION: POINTS FORTS DE MME JACQUELINE MUGO LORS DU FORUM INAUGURAL DE LA COALITION MONDIALE POUR LA JUSTICE SOCIALE

La 112e session de la Conférence internationale du travail (CIT) a tenu son forum inaugural, auquel ont participé des personnalités de premier plan, dont Mme Jacqueline Mugo EBS, secrétaire générale de BUSINESSAfrica, et M. Gilbert F. Houngho, directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Dans son discours, le directeur général de l'OIT a souligné l'importance de la coopération mondiale pour relever les défis du travail dans un contexte économique en pleine évolution. "Nos actions ont le pouvoir de changer notre monde. Ensemble, embarquons pour ce voyage de collaboration, pour ce voyage d'actions", a-t-il déclaré. Il a également souligné qu'à l'ère des progrès technologiques rapides et de la mondialisation, les efforts collectifs des membres sont cruciaux pour parvenir à un travail décent et à la justice sociale pour tous. Faisant écho à ces sentiments, Mme Jacqueline Mugo, secrétaire générale de

BUSINESSAfrica, a déclaré, lors de sa présentation sur le thème "Étapes pour renforcer les partenariats et la collaboration" au forum inaugural de la Coalition mondiale pour la justice sociale, que les principales étapes à suivre pour renforcer les partenariats et la collaboration étaient les suivantes :

I. Mobilisation des ressources - disposer d'une approche bien coordonnée de la mobilisation des ressources pour soutenir les initiatives de partenariat,

II. Renforcer les capacités des partenaires de la coalition afin d'améliorer la qualité des participations et des contributions et,

III. Créer des plateformes pour l'engagement des parties prenantes afin de promouvoir le dialogue social.

Mme Mugo a souligné le rôle de l'engagement du secteur privé dans la promotion du développement durable sur le continent africain.

Elle a ajouté que "les entreprises africaines s'engagent à promouvoir une croissance inclusive et à renforcer la création d'emplois par le biais de partenariats innovants et d'investissements dans le capital humain".

Le forum, qui a réuni des responsables gouvernementaux, des représentants des employeurs et des travailleurs, ainsi que des organisations de la société civile, a servi de plateforme pour un dialogue constructif sur l'avancement des droits du travail, la promotion de l'égalité des sexes et la résolution des problèmes d'emploi des jeunes au niveau mondial.

La 112e CIT2024 continue d'explorer les voies de la collaboration internationale et de l'élaboration de politiques pour naviguer dans les complexités du marché du travail moderne et atteindre les objectifs ambitieux énoncés dans la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail.

112ÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL (CIT)

La 112e session de la Conférence internationale du travail (CIT) s'est tenue à Genève du 3 au 14 juin 2024. Cette année, la conférence a attiré des délégués des 187 États membres de l'OIT, y compris des représentants des travailleurs, des employeurs, des gouvernements et des partenaires sociaux, qui se sont penchés sur plusieurs questions cruciales affectant le marché mondial du travail.

Les délégués des États membres ont délibéré sur des questions cruciales allant des droits des travailleurs à l'ère numérique aux pratiques d'emploi respectueuses du climat.

M. Gilbert F. Houngbo, directeur général de l'OIT, a salué les débats productifs qui ont sous-tendu les discussions de la CIT.

Un résultat important attendu de cette session était l'adoption potentielle d'une norme internationale du travail sur la protection contre les risques biologiques. Les discussions sur la protection contre les risques biologiques ont été une discussion récurrente sur l'objectif stratégique des principes et droits fondamentaux au travail et une discussion générale sur le travail décent et l'économie de soins.

L'une des principales réalisations de cette session a été l'adoption à l'unanimité de l'"Accord de Genève sur les droits des travailleurs numériques", un cadre novateur visant à sauvegarder les droits des travailleurs dans l'économie numérique, qui évolue rapidement. L'accord établit des lignes directrices pour des salaires équitables,

la sécurité de l'emploi et l'accès aux protections sociales pour les travailleurs engagés dans des plateformes numériques et des arrangements de travail à distance.

Autre fait marquant, l'ILC2024 a approuvé l'"Initiative pour les emplois verts", signalant un engagement mondial à promouvoir les opportunités d'emploi dans les secteurs durables. Cette initiative devrait stimuler les investissements dans les énergies renouvelables, la conservation de l'environnement et les technologies vertes, créant ainsi des millions de nouveaux emplois tout en atténuant l'impact du changement climatique.

En outre, la conférence a abordé les défis posés par la pandémie de COVID-19, en soulignant la nécessité de marchés du travail résilients et d'un accès universel aux soins de santé et à la protection sociale. Les délégués ont réaffirmé leur engagement en faveur des principes du travail décent et de la justice sociale, soulignant le rôle de la coopération internationale pour mieux reconstruire après les bouleversements économiques provoqués par la pandémie.

Le directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT) a salué la CIT 2024 comme un témoignage du multilatéralisme et de la solidarité face aux défis mondiaux du travail. Il a appelé les États membres à traduire les résolutions de la conférence en actions concrètes qui améliorent la vie des travailleurs dans le monde entier.



Photo courtoisie

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL (CIT) A MARQUÉ LA JOURNÉE MONDIALE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS LE 12 JUIN.

Lors de la 112e session de la Conférence internationale du Travail (CIT), qui s'est déroulée du 3 au 14 juin 2024, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a célébré la Journée mondiale contre le travail des enfants le 12 juin. Cette année, la célébration était particulièrement importante puisqu'elle marquait le 25e anniversaire de l'adoption de la convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, la première convention de l'OIT à obtenir une ratification universelle en 2020.

L'événement parallèle de haut niveau s'est concentré sur l'évaluation des progrès réalisés et des défis rencontrés dans la lutte contre le travail des enfants, visant à améliorer la mise en œuvre des conventions de l'OIT n° 182 et n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi.

Gilbert F. Houngbo et Kailash Satyarthi, lauréat du prix Nobel de la paix, ont notamment pris la parole, soulignant la nécessité d'accélérer les efforts mondiaux pour éradiquer le travail des enfants d'ici à 2025, conformément à la cible 8.7 des objectifs de développement durable (ODD).

"Aujourd'hui, nous célébrons le 25e anniversaire de la convention 182 de l'OIT sur la pire forme de travail des enfants, la seule convention de l'OIT à avoir été ratifiée. Pourtant, 160 million d'enfants travaillent encore. Cela représente un enfant sur dix. Parmi eux, 79 million sont encore astreints à des travaux dangereux", a déclaré le directeur général de l'OIT.

L'événement a également donné lieu à des discussions sur les partenariats stratégiques et les initiatives telles que l'initiative "L'Amérique latine et les Caraïbes libérées du travail des enfants", qui célèbre son 10e anniversaire. Des représentants de divers pays et organisations ont partagé leurs idées sur les stratégies efficaces de lutte contre le travail des enfants et sur l'importance de la coopération internationale dans ces efforts.

Malgré des avancées significatives dans la réduction du travail des enfants, les dernières années ont été marquées par un renversement des tendances mondiales. Aujourd'hui plus que jamais, il est essentiel de s'unir et d'intensifier les efforts pour éradiquer le travail des enfants sous toutes ses formes.



ESPACE MEMBRES

BUSINESSAfrica Newsletter

EDITION #2 | 2024

FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DU GABON (FEG)

Au cœur de l'écosystème économique gabonais, la Fédération des Entreprises du Gabon (FEG) se distingue par son engagement constant en faveur de la promotion et de la protection des intérêts des entreprises du pays. Récemment, lors de la transition marquée par l'investiture du Général Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA, la FEG a été honorée de participer à cet événement majeur, présentant ainsi 13 propositions pour favoriser le développement économique. Parmi ces propositions, quatre ont été sélectionnées pour leur potentiel impact, dont deux sont déjà en cours de mise en

œuvre active :

1. Journée Comptable : La FEG œuvre pour l'effectivité d'une journée comptable régulière afin d'améliorer la transparence et la gestion financière des entreprises, favorisant ainsi un environnement économique sain et équilibré.
2. Banque de l'Entrepreneuriat : Un projet ambitieux qui vise à soutenir et à encourager les entrepreneurs gabonais en facilitant l'accès au financement et aux ressources nécessaires à leurs initiatives. En parallèle de ces initiatives externes, la FEG met également l'accent sur le réseautage interne. Des activités de

réseautage sont régulièrement organisées, telles que le récent "Business Brunch" en l'honneur des femmes entrepreneures, qui s'est tenu le 27 avril dernier. Ces événements renforcent les liens au sein de la communauté des affaires, favorisant l'échange d'idées et de meilleures pratiques.

La Fédération des Entreprises du Gabon continue ainsi d'incarner son engagement envers le développement économique et la prospérité des entreprises gabonaises, en favorisant l'innovation, la collaboration et le dynamisme au sein de son réseau et au-delà.



Waajiri House, Off Argwings Kodhek Road, Milimani,
P.O. BOX 48311-00100 Nairobi, Kenya;
Tel: +254 20 2721929/48/49/52,
Email: info@businessafrica-employers.org
Website: <https://businessafrica-employers.org/>